

RECAPITULATIF DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES.

DOSSIER D'INSTALLATION

renvoyer à Madame Rachida Belbekouche au :

Rectorat de Strasbourg 27 boulevard Poincaré 67 975 Strasbourg cedex 9

Vous voudrez bien retourner les pièces suivantes **pour le vendredi 13 octobre 2019 au plus tard** :

1. L'arrêté d'affectation en deux exemplaires portant signature du procès-verbal d'installation et cachet de l'établissement
2. Le questionnaire d'identification renseigné
3. Deux relevés d'identité bancaire français
4. Un extrait d'acte de naissance avec filiation délivré par la mairie du lieu de naissance (accompagné d'une traduction française si rédigé en chinois ou russe)
5. Une photocopie du visa de longue durée pour les ressortissants hors U.E
6. Une photocopie de pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
7. Une copie de carte vitale (si n°INSEE déjà connu)

Les documents 4 et 5 sont indispensables pour la déclaration à l'URSSAF.

DEMANDE D'ATTESTATION OFII

(Pour les assistants hors U.E) à renvoyer à l'OFII, à l'attention de Madame Marie Scheurer,

4 rue Gustave Doré 67 000 Strasbourg

Il est important de renvoyer cette demande de visa long séjour pour les assistants hors U.E qui ne l'ont pas encore fait, le délai de traitement étant de 3 mois.

Les documents suivants sont demandés :

1. Formulaire demande de visa long séjour dûment renseigné **(merci d'indiquer l'adresse de l'établissement comme adresse pour que les convocations aux visites médicales arrivent dans les secrétariats pour éviter des pertes de documents)**
2. **Une copie des pages du passeport comportant l'état civil, le visa et le cachet d'entrée en France**
3. **Une copie de l'arrêté d'affectation**

DEMANDE D'OUVERTURE DE DROIT A LA SECURITE SOCIALE AUPRES DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS

La demande d'immatriculation à la sécurité sociale se fait en ligne (**ce sont les secrétariats d'établissements ou les référents qui doivent saisir les demandes d'immatriculation des assistants**).

En outre et à titre d'information, sachez que la CPAM accepte cette année les demandes transmises par voies électronique et postale.

Vous trouverez ci-dessous le lien de la plateforme ainsi que l'adresse postale de la CPAM da Paris et un numéro de téléphone. Vous trouverez également le détail des pièces que les assistants doivent **fournir aux établissements** pour effectuer cette demande :

<https://immatriculation-travailleurs-etrangers.ameli.fr/login>

Assurance Maladie de Paris

SRI/Assistants de langues

75948 PARIS CEDEX 19 TEL : 0811 36 36 46

PIECES JUSTIFICATIVES :

Pour les ressortissants communautaires (Union européenne):

1. arrêté d'affectation
2. passeport ou carte d'identité
3. acte de naissance avec filiation
4. RIB (relevé d'identité bancaire) fourni par une banque française

Pour les ressortissants non-communautaires (hors Union européenne) :

1. arrêté de nomination comportant le tampon de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi)
2. arrêté d'affectation signé
3. passeport avec la copie des pages portant votre état civil, votre visa et le cachet d'entrée en France
4. acte de naissance avec filiation, traduit si rédigé en chinois ou en russe
5. RIB (relevé d'identité bancaire) fourni par une banque française

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Les assistants doivent également souscrire à une assurance responsabilité civile, démarche obligatoire en France

Caisse d'allocation familiale

Les assistants peuvent bénéficier d'une aide au logement pour payer une partie de loyer. Vous pouvez calculer le montant de cette aide sur le site de la CAF et faire une demande d'aide au logement :

<https://www.caf.fr/>